



# La Gazette Quissacoise

N°2 - Octobre 2020

Bulletin d'information de la commune de Quissac



Les forces vives  
municipales

Les travaux,  
ça avance !

Le Plan communal  
de Sauvergarde

## ÉTÉ DIFFICILE – AUTOMNE / HIVER INCERTAINS

Nous voulions y croire, mais le virus et les décisions préfectorales ont eu raison de nos espoirs. Cet été seuls les concours de boules ont pu avoir lieu et nous remercions les 2 associations de pétanque d'avoir animé notre village en respectant les mesures sanitaires qui leur étaient demandées.

Nous avons organisé le 13 septembre, le forum des associations pour permettre à celles-ci de reprendre contact avec leurs adhérents, et prendre les inscriptions pour l'année à venir. Nous avons, dans un élan d'optimisme, refait les plannings d'occupation de salle et du foyer, procédé au tirage des dates des lotos en espérant de tout cœur que tout allait pouvoir reprendre si ce n'est comme « avant », du moins le plus normalement possible. Mais depuis, avec : les obligations du port du masque, limiter à 6 le nombre de personnes pouvant participer aux activités, la distanciation à respecter, nombreuses sont les associations qui ont du mal à redémarrer leurs activités.

Les lotos de novembre et décembre ont été annulés et nous sommes vraiment désolés de voir les problèmes rencontrés par toutes ces associations. A ce jour, seuls les marchés, foires et brocantes sont autorisés, cela ne sera peut-être plus d'actualité lors de la diffusion de cette Gazette.

Comme de très nombreuses manifestations, Le salon du livre a été annulé.

En ce qui concerne les Escapades, en soutien au traiteur Fabaron terriblement impacté par les mesures sanitaires qui ont stoppé son activité, ainsi qu'en soutien aux compagnies qui pour certaines d'entre elles, ne savent pas si elles pourront survivre, nous avons décidé de reporter de mois en mois les dates qui seront annulées, quitte à décaler sur le printemps ou l'été en extérieur. Pour le moment les soirées de Novembre et Décembre sont reportées en mai et juin. Attendons de voir si nous pourrions repartir en Janvier...

Difficile de dire si nous pourrions organiser la journée du Noël dans les rues. Le Père Noël lui-même ne doit plus savoir à quel saint se vouer. Mais pour la magie de Noël et voir les étoiles dans les yeux de nos bambins, je suis sûre que les lutins vont faire du télétravail et les rennes avoir le droit de circuler masqués, en dehors du couvre-feu, et respectant les gestes barrières évidemment !

Dans ce contexte compliqué voici ci-dessous le calendrier des manifestations qui sont prévues jusqu'à la Gazette de février, sans pouvoir garantir leur déroulement.



### Manifestations

- 21 et 22 novembre :** Journée de l'Arbre de la Plante et du Fruit
- 4,5 et 6 décembre :** Téléthon
- 19 décembre :** Noël dans les rues

- 15 janvier :** *Escapades* « Frenchy 100% »
- 22 janvier :** Accueil des Nouveaux Arrivants
- 29 janvier :** Vœux du maire
- 31 janvier :** Trail Coutach Evasion

**5 février :** *Escapades* « l'Âme Bohème Charles Aznavour »

**5 mars :** *Escapades* « Zize du Panier »

### Lotos

- 1er janvier :** ACIF
- 3 janvier :** La Croix Rouge
- 10 janvier :** Caliméro
- 17 janvier :** Gallia
- 24 janvier :** Les chasseurs réunis

- 31 janvier :** AS Collège
- 7 février :** Dans le pas de Maël
- 14 février :** Coutach Cartophile
- 21 février :** Les anciens jeunes
- 28 février :** Les Pompiers

# édito

Serge CATHALA - Maire de Quissac



Après une période estivale et de vacances inédites du fait des contraintes liées à la **COVID19**, c'est la rentrée **pour toutes et tous**.

Malheureusement, cette rentrée reste marquée par la présence et la résurgence de la pandémie de Covid-19. Pour une durée de 3 semaines renouvelable, à partir, du vendredi 23 octobre, comme 46 millions de Français, nous sommes soumis à un couvre-feu nocturne de 21h à 6h00 du matin. Le port du masque quand à lui est obligatoire en extérieur dans tout le département. La Préfecture limite à 6 personnes maximum les rassemblements.

Comme vous le voyez, les interdictions sont à géométrie variable et avec des règlements mouvants. Ce qui est vrai aujourd'hui ne le sera certainement pas demain.

Tout cela ne doit pas nous empêcher de vivre car il est important pour l'économie et pour le moral de maintenir une vie sociale, et continuer d'aller de l'avant.

En ce qui concerne notre commune, nous avons rattrapé le temps perdu lié à la COVID -19, et c'est tout de même avec quatre mois de retard que nous avons pu enfin travailler normalement.

Toute l'équipe est maintenant en place et elle œuvre activement aux projets que nous avons établis sur notre feuille de route.

Jusqu'au 19ème siècle, on appelait Quissac la ville des 3 bourgs: "les Quatre Coins, le FauxBourg (C'est ainsi que se nommait le faubourg du pont) et le Bourg de Vièle. Ces bourgs étaient indépendants et séparés par le Vidourle et son affluent Garonnette.

Les rénovations du centre ville (4 coins), du faubourg du pont étant achevées, au tour du quartier historique de Vièle de faire l'objet d'une réhabilitation complète afin de lui redonner son authenticité.

Trois tranches sont programmées, la première ayant commencé par la mise en valeur d'un élément de notre patrimoine local, l'église St Faustin et St Jovite.

Mais au-delà, des ces travaux de grande envergure, sachez que votre municipalité, dans la continuité de son action que vous retrouverez au fil des pages de cette gazette, sera attentive à vos problèmes et s'efforcera de répondre, au mieux, à vos attentes.

Notre ambition est de vous permettre de bien vivre à Quissac, pour cela, nous devons garder nos objectifs et poursuivre sans relâche notre action pour le développement de notre belle ville.

Vous souhaitant une bonne lecture,  
je vous prie de croire Chères Quissacoises, Chers Quissacois,  
en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Serge Cathala

## Sommaire

**p.4 - Vie municipale**

**p.6 - Le PCS**

**p.10 - Travaux**

**p.15 - Débroussaillage**

**p.16 - CCAS**

**p.17 - COVID-19**

**p.18 - Education**

**p.19 - Elections sénatoriales**

**p.20 - L'Arche de Noé**

**P.22 - SIRP**

**p.23 - Communautés des communes**

**p.24 - Journées de la plante**

**p.25 - Téléthon**

**p.26 - Qui fait quoi ?**

**p.27 - Communiquons Etat civil**

Mairie de Quissac  
1, Place Charles Mourier 30260 Quissac  
ville-quissac.com

Directeur de Publication :  
Serge Cathala

Textes et articles :  
Martine Aubert

Photos : Mairie de Quissac, Jean-Louis AUBERT

Bulletin imprimé par AGR diffusion  
Route de Nîmes 30170 Conqueyrac

Mise en page/Infographie : EvolCom

Après la présentation des élus, voici le personnel à votre service

### Services administratifs



**Chantal TREIL**  
Secrétaire Générale

Conseil Municipal - Formations des Agents - Subventions  
Communication - Social - Culture - Prise de rendez-vous  
Elections - Recensement - Façades



**Hélène REY**  
Comptable

Finances - Budgets - Paye - CNAS



**Patrick GIRARDOT**  
Urbanisme



**Roxane CAZALIS**  
Accueil  
Urbanisme  
Régies municipales



**Patricia JOUVE**  
Accueil  
Etat civil - Social  
Cimetières - Elections



**Leslie FORTE**  
Accueil  
Relations publiques  
Gestion des salles et du matériel  
Associations - Panneaux affichage  
Communication



**Cynthia VALEZ**  
Eau - Facturation



**Christine GONZALES**  
Entretien du Bâtiment  
à la mairie

### Police municipale / Marchés



**Didier JULIEN**  
Responsable  
Police municipale



**Isabelle DUCHENE**  
Police municipale



**Gabin MARTINELLI**  
Police municipale



**Roxane CAZALIS**  
Régie Marché et  
Services étrangers

## Services techniques



**David RIVES**  
Responsable



**Daniel BOYER**  
Voirie



**Patrick CLINET**  
Voirie



**Yves DELON**  
Voirie



**Cyril MENDRAS**  
Voirie - Eau



**David MARCON**  
Voirie



**Arnaud VANDENBEUCK**  
Voirie



**Renaud METGE**  
Bâtiments



**Christophe REBUFFAT**  
Bâtiments - Foyer



**Quentin DELAGE**  
Eau



**César HEBRARD**  
Espaces verts



**Gabriel HEBRARD**  
Espaces verts

# LE PCS

## Plan Communal de Sauvegarde Inondation

**Il est extrêmement difficile de parler du PCS, sans avoir une pensée particulière, pour les communes du Gard, de l'Hérault et des Alpes Maritimes, qui viennent de subir de terribles inondations, avec des pertes humaines et matérielles considérables.**

“ Ayant connu ces événements, nous sommes de tout cœur avec eux ! ”

Créé par DÉCRET n°2014-1253 du 27 octobre 2014 - art. R731- 1 A R731-10



Limitez vos déplacements et mettez-vous à l'abri



Surveillez la montée des eaux



Éloignez vous des cours d'eau et rejoignez un point haut



Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée



Ne descendez pas dans les sous-sols



Mettez en sécurité vos biens susceptibles d'être endommagés



Débranchez vos appareils électriques



Prévoyez des moyens d'éclairages de secours et faites une réserve d'eau potable

Le Plan Communal de Sauvegarde définit, sous l'autorité du maire, l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus. Il établit un recensement et une analyse des risques à l'échelle de la commune. Il intègre et complète les documents d'information élaborés au titre des actions de prévention. Le Plan Communal de Sauvegarde complète les plans Orsec de protection générale des populations.

Suite aux dernières élections municipales, nous avons remis à jour le Plan Communal de Sauvegarde.

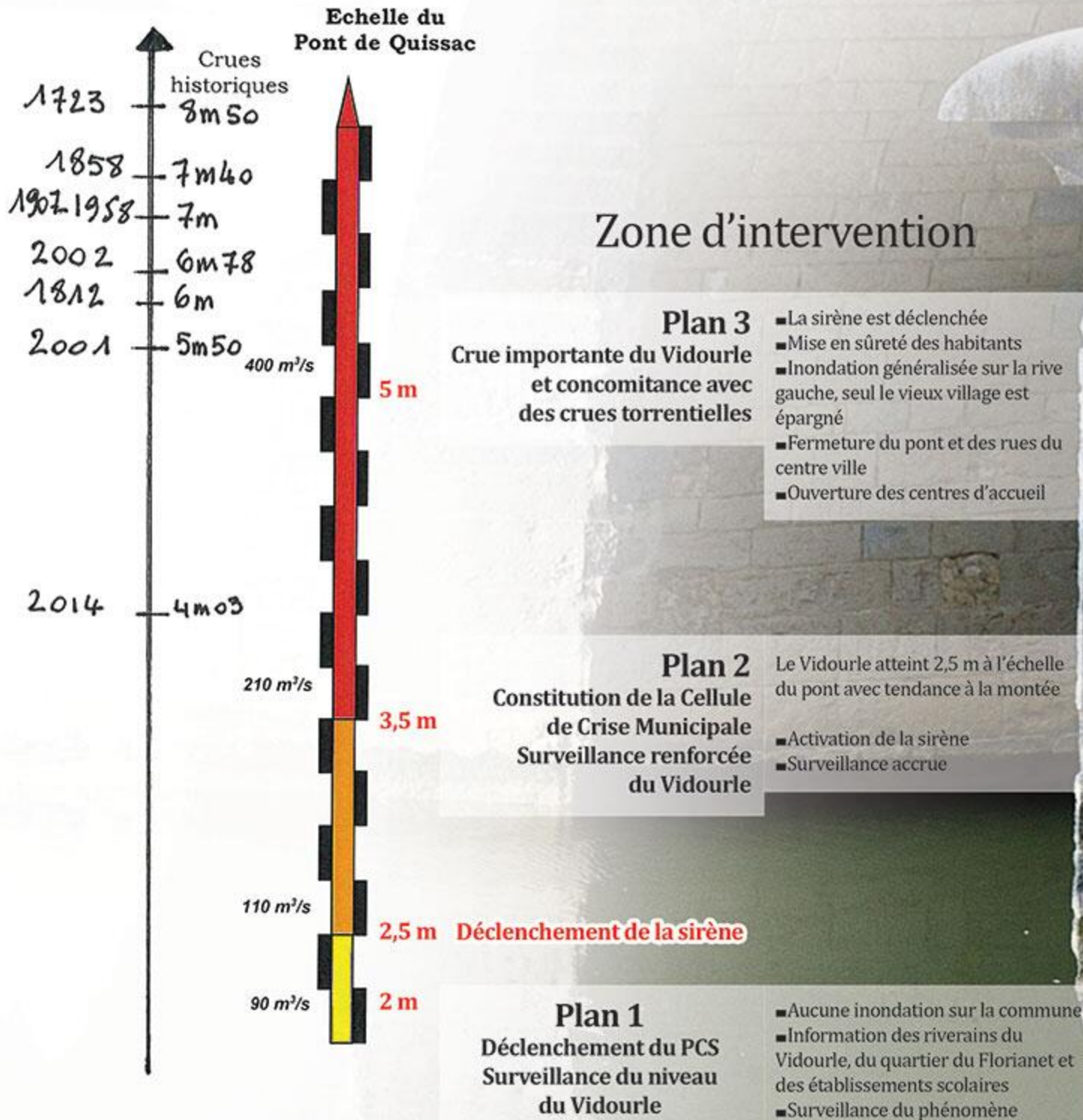
Pour information, nous vous communiquons les paramètres de déclenchement et l'échelle des risques, ainsi que les différentes cellules de crises, fiches de postes et les personnes qui y sont rattachées.



- INFORMEZ-VOUS auprès des autorités et de Météo France
- SUIVEZ les comptes officiels sur les réseaux sociaux
- RESPECTEZ les consignes données par les autorités

## Plan Communal de Sauvegarde Inondation

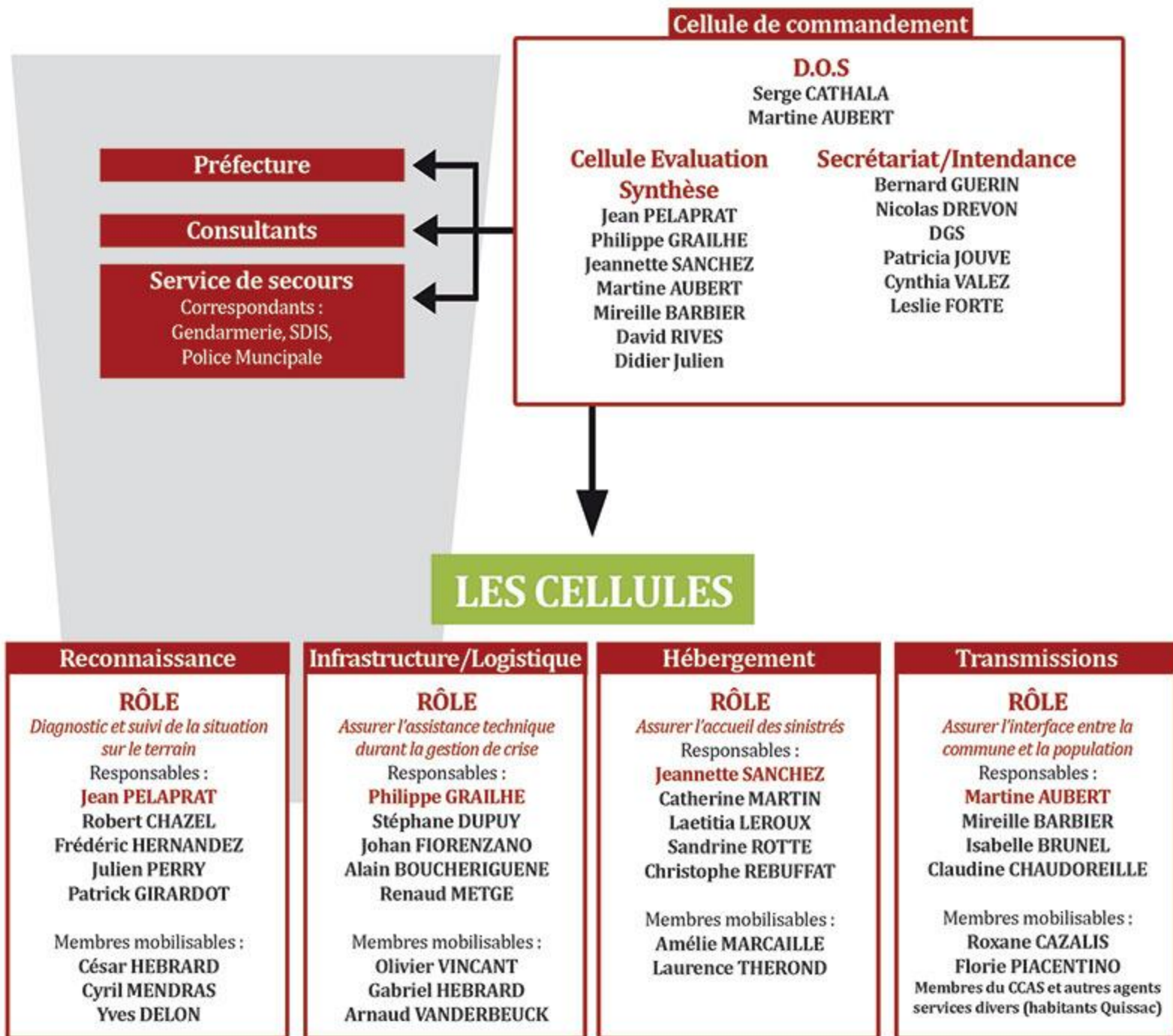
Echelle des risques :



# LE PCS

## Plan Communal de Sauvegarde Inondation

### Organisation du PCS :





# Plan Communal de Sauvegarde Inondation

## Les cellules en détails :

### CELLULE DE COMMANDEMENT

Diriger le dispositif de gestion de crise communale

#### LES MISSIONS

- Déclencher le Plan Communal de Sauvegarde
- Décider des actions à mettre en oeuvre
- Gérer les relations avec le médias
- Assurer les relations avec les acteurs institutionnels
- Etablir les actes de réquisition
- Mettre en place un système de lutte contre le vol
- Mettre en place un système de lutte contre le vandalisme

### CELLULE RECONNAISSANCE

Réaliser la reconnaissance de la situation sur le terrain et informer le PCS

#### LES MISSIONS

- Etablir, par l'intermédiaire des patrouilles de reconnaissance, le diagnostic de l'importance de l'évènement en cours
- Rechercher, sur Internet notamment, les informations relatives à l'évènement en cours
- Informer le PC de Crise de la situation constatée et des scénarios possibles
- Participer avec l'aide des services de sécurité civile à l'évacuation des personnes les plus vulnérables
- Participer à la réunion de débriefing
- Etablir le rapport d'analyse relatif à l'évènement survenu (Retour d'Expérience)

### CELLULE ÉVALUATION SYNTHÈSE

Synthétiser les actions des cellules opérationnelles pour l'aide à la décision du Directeur des Opérations de Secours

#### LES MISSIONS

- Aider le D.O.S à décider des actions à mettre en oeuvre
- Assurer le suivi de terrain des décisions prise par le D.O.S
- Préparer les messages pour diffusion à la population
- Diriger la communication interne au sein des cellules opérationnelles
- Assurer les relations avec les gestionnaires de réseau
- Gérer les contributions bénévoles et les dons

### CELLULE TRANSMISSIONS

Assurer la mise en oeuvre des transmissions, l'accueil téléphonique

#### LES MISSIONS

- Accueil téléphonique du standard de la mairie
- Accueil des personnes se rendant spontanément en mairie
- Contacter les personnes vulnérables
- Diffuser les messages d'information à la population
- Contacter les Etablissements Recevant du Public (établissements scolaires, maison de retraite...)
- Etablir les démarches administratives d'indemnisation

### CELLULE HÉBERGEMENT

Assurer l'accueil, le secours et le relogement des sinistrés

#### LES MISSIONS

- Ouvrir les centres d'accueil
- Déployer les membres de la cellule aux centres d'accueil
- Accueillir et prendre en charge les personnes sinistrées
- Aide matérielle aux personnes isolées non autonomes
- Assurer la relation avec les associations mobilisées
- Action d'information auprès de la population
- Reloger les personnes sinistrées
- Distribuer les dons aux personnes sinistrées

### CELLULE SECRÉTARIAT ET INTENDANCE

Assister le Poste de Commandement Communal durant la crise

#### LES MISSIONS

- Contacter les personnes mobilisables avec le déclenchement du PCS
- Agencer la salle du PC de Crise
- Mettre en service et gérer la ligne téléphonique réservés (ligne directe affranchie du standard)
- Assister le Poste de Commandement dans son fonctionnement
- Tenir à jour la main courante du PC de crise
- Diffuser aux différentes cellules opérationnelles les informations diffusables à la population en coordination avec la Cellule Evaluation Synthèse
- Classer et archiver les données
- Mettre en place la réunion de débriefing au cours de la phase de retour à la normale

### CELLULE INFRASTRUCTURE ET LOGISTIQUE

Mettre en oeuvre les moyens techniques communaux

#### LES MISSIONS

- Fermeture des routes exposées
- Equipement matériel du centre d'accueil
- Déployer en fonction des besoins les matériels des Services Techniques communaux
- Rechercher et mettre en oeuvre les moyens techniques complémentaires ou spécialisés qui sont nécessité par la situation
- Mise en place du système de protection contre le vol et le vandalisme
- Procéder aux opérations de nettoyage
- Diagnostiquer l'ampleur des dégâts sur les voiries communales
- Prendre les photos des dégâts occasionnés

# Travaux

## Vous avez dit travaux ?

### Quartier de Vièle

Judi 15 octobre à 19 h au foyer Désiré Rousset, s'est tenue une réunion publique pour informer les habitants du quartier de Vièle du déroulement (calendrier, fonctionnement) des travaux de rénovation de leur quartier. Une bonne cinquantaine d'habitants avaient répondu présents, et, largement répartis dans la salle (geste barrières obligent) ont écouté et questionné Serge Cathala, Maire et Pierrick Bassot, du bureau d'études Inframed en charge de ces travaux.

Le maire, accompagné de ses adjoints et de conseillers, a rappelé que la municipalité poursuivait sa politique de rénovation et d'embellissement du village. Après l'avenue du 11/11, la rue du pont, la rue du camp neuf, la chaussée, la place du Tivoli, le faubourg du pont, la route de Sommières et la route d'Anduze, c'est au tour du quartier historique de Vièle.

La fondation de ce quartier, remonte au Moyen Âge, comme en témoigne l'église St Faustin et St Jovite (VIIe et XIIIe siècle) dont les travaux de rénovation sont en passe d'être terminés.

A présent, il s'agit de réaménager les espaces publics autour de l'église, sécuriser le cheminement des piétons (trottoirs de 1 m 40), d'améliorer le confort des usagers, de réhabiliter les réseaux existants, de reconfigurer l'éclairage public et de rénover et embellir le centre ancien de Vièle.



Le montage financier se fait, en fonction des thématiques et prérogatives propres à chaque partenaire : Etat, Région, Agence de l'Eau et Département.

Serge Cathala et Pierrick Bassot ont répondu à toutes les questions des riverains, et le Maire a souligné qu'un cahier spécial serait à disposition en mairie pour répondre à tout questionnement.



Les différentes phases des travaux

**La première tranche aura lieu de novembre 2020 à février 2021** et concernera le parvis de l'église, les places Devillas et du 8 mai.

Suivront la rue du Chemin neuf avec la création d'un parking (23 places aux anciennes écoles), la rue Cap de Vièle, la rue Traversière, la Traverse de l'abreuvoir avec la création d'un parking (45 places), la rue Bourbon, la rue de Vièle, la rue de l'Argenterie et la Traverse du Porche. La superficie de la zone étant relativement grande, ces travaux s'échelonnent sur 3 années (2020-2021-2022)

De nouvelles informations et réunions se tiendront avant chaque nouvelle tranche.

## Restos du Cœur

Un Nouveau Pôle de Solidarité Croix-Rouge - Restos du Cœur route de Nîmes.



Suite à la démolition du bâtiment qui abritait l'association des restos du Cœur afin de procéder à la construction du nouveau groupe scolaire, la municipalité a réhabilité le logement et le hangar qui se trouvent à côté de la croix rouge, afin que cette association très importante pour l'aide apportée aux plus démunis, puisse continuer à être présente sur notre commune. Nous leur souhaitons une bonne installation dans ce nouveau lieu, et remercions tous les bénévoles qui font vivre cette association.

## Urbanisme raisonné et raisonnable

**Quissac bénéficie d'une position privilégiée à la croisée de routes importantes, Nîmes, Montpellier et Alès. Entre mer et Cévennes, où nous pouvons retrouver tous les services inhérents à l'installation de jeunes couples ou de seniors en quête de tranquillité ou de sécurité.**

De plus, nous disposons de capacité foncière dans l'enveloppe urbaine assez conséquente, dont certaines zones sont dotées de terrains dont les surfaces sont imposantes (PADD).

Ajoutons le prix du foncier par rapport à nos voisins proches, et, l'évolution des lois (ALUR, SRU..) privilégiant la densification, voici énumérés une partie des ingrédients à prendre en compte, pour l'évolution de notre petite ville, ce qui implique une responsabilité ainsi qu'une vigilance de la part des élus.

C'est pour cela que nous avons anticipé sur l'aménagement de ce secteur.

**Le plan de la ZAC  
est affiché et consultable  
en Mairie**

Une des grandes surfaces foncières à urbaniser proche de notre centre-ville, enclavée entre deux quartiers, pour innover et en faire un quartier durable conçu pour les Quissacois et les néo-Quissacois, comprenant une résidence «maisons en partage» pour nos aînés, des logements primo-accédants, de larges espaces publics de loisirs et de convivialité pour toutes les générations, des zones réservées pour des équipements communaux, etc...

La volonté de maîtriser cet espace est toujours d'actualité, et à ce jour, l'étude du périmètre initial de la ZAC VALLIGUIERES, près de 11 hectares de terres, a permis d'établir les contraintes environnementales et hydrauliques de ce territoire.

Une étude faune flore appelée « 4 saisons» -car elle a constitué à observer pendant une année la nature du site- et une étude « Loi sur l'Eau » ont conclu à la diminution du périmètre de la ZAC à 8 hectares environ en préservant des espaces naturels.

Les différentes études complémentaires continuent d'être menées parallèlement à la révision du PLU de la commune"

**“ Assumons intelligemment  
nos obligations,  
n'en déplaise à certains! ”**

## Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable.



### Quissac ? *Vivre aujourd'hui, préparer demain*

Pour répondre aux enjeux de son territoire, le conseil municipal de la ville de Quissac s'est engagé dans une révision de son Plan Local d'Urbanisme.

Le PLU est l'expression du projet urbain de la commune et constitue le code de cohérences des diverses actions d'aménagement.

A ce titre, il comporte un document spécifique à caractère prescriptif qui vient en appui du règlement et des plans de zonage :  
**Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable.**

Le PADD présente le projet politique de la commune pour les années à venir et en permet la définition avant celles des règles techniques. Il n'est pas opposable au permis de construire, et se présente sous la forme d'un document simple et court. Il constitue le document central du PLU, dont les parties ayant une valeur juridique (orientations d'aménagement et règlement) devront être cohérentes avec le PADD.

Il doit proposer une gestion économe de l'espace en s'appuyant sur une approche globale et évolutive, qui part d'un état des lieux et définit les orientations d'urbanisme et d'aménagement de la commune. A ce titre, il contient un diagnostic comprenant une approche des domaines à traiter et un projet qui peut se présenter sous forme graphique. Il doit être retranscrit réglementairement et expliqué dans le rapport de présentation.

Son objectif premier est bien de s'inscrire dans une logique de développement durable, c'est à dire envisager le potentiel de développement économique et social sur le territoire de la commune en prenant en compte la dimension environnementale.

Il pourra donc aborder, sans que cette liste soit exhaustive, les questions de maîtrise de l'urbanisation, d'équilibre entre espaces naturels et des espaces urbains, de préservation des espaces naturels et des grandes unités paysagères, de rééquilibrage entre les différents modes de déplacements (piétons, cyclistes, transports collectifs, voitures particulières...), de gestion des stationnements, de définition d'une forme urbaine compatible avec les notions d'économie de l'espace, etc...

Une évaluation des incidences sur l'environnement des orientations du PADD doit être faite. Elle peut faire l'objet d'une rubrique à part entière, soit intervenir thématique par thématique.



## INTERVENTION DE L'ÉQUIPE VERTE DE L'EPTB DU VIDOURLE



L'EPTB a programmé d'intervenir sur notre commune, avant la fin du mois, pour une durée estimée à 10 jours.

Nous les remercions de leur réactivité.



Toujours dans l'optique de prévenir les risques d'inondation, le maire a demandé à l'EPTB, (pour ceux qui n'ont pas lu le QUESACO de la Gazette N° 1 : «**Etablissement Public Territorial de Bassin**») l'intervention de l'équipe verte du Syndicat, qui procédera à des travaux de débroussaillage sur la Garonnette et de traitement d'embâcles au niveau du Vidourle mort. Concernant l'encombrement de la voûte de Garonnette, une visite des lieux a été effectuée par les techniciens et ingénieur du syndicat qui en ont conclu qu'il n'y avait aucune nécessité à intervenir sous cette voûte.

Il a été également évoqué le traitement des ripisylves se trouvant après le seuil aval du pont vieux, qui forment une barrière dans le lit du Vidourle, en témoigne ces photos.



# Ravalement de façade

## Qu'est-ce que c'est ?

La municipalité reconduit l'opération « ravalement de façade », dont le but est de mettre en valeur la qualité architecturale des immeubles, accompagnant l'effort déjà entrepris au niveau de l'aménagement du centre ancien.

## Quels sont les montants des aides financières ?

- 22.87€/m<sup>2</sup> de surface d'enduit traditionnel ou rejointoiement
- 7.62€/m<sup>2</sup> de peinture extérieure

**i**

Pour l'année 2020, les deux dossiers de demande de subvention déposés ont été validés par le conseil municipal pour un montant total de 5260.10€.

Les dossiers de demande d'aides pour 2021, peuvent dès à présent être déposés en mairie.

## Comment ?

La mairie accorde des possibilités d'aides, pour permettre aux propriétaires occupants et bailleurs de réaliser des travaux de ravalement de façade.

Les façades concernées sont les façades principales seulement, donnant sur la rue et le domaine public, dans la limite de 150m<sup>2</sup>.

La nature des travaux peut être de deux types :

- Rejointoiement de pierres ou enduit finition « grattée »
- Peinture ou badigeon.

## Dans quels secteurs ?

La campagne porte sur les rues suivantes :

- Quartier de vièle
- Rue du camp neuf
- Rue du Dr Rocheblave
- Avenue du 11 novembre
- Place Charles Mourier
- Rue du Pont
- Faubourg du Pont
- Place de Garonne
- Traverse du moulin
- Chemin de la promenade
- Place de l'Hôtel des trois rois, la chaussée
- Rue du chemin neuf

## Débroussaillage obligatoire dans et à proximité des zones exposées aux incendies de forêt

Le feu de forêt représente le second des risques naturels dans le département du Gard et une préoccupation constante en zone méditerranéenne. Notre commune n'échappe pas à la règle et il convient de se prémunir contre les incendies qui viendraient menacer les habitations ou ceux induits par les habitants eux-mêmes.



### ■ Zones à débroussailler par le propriétaire

Outre les dommages matériels et humains à déplorer lors de certains incendies de forêt, la non-conformité des obligations légales de débroussaillage augmente fortement l'exposition des personnels chargés des actions de lutte contre les feux de forêt. Par ailleurs, les compagnies d'assurance sont en droit de réduire l'indemnisation de ces dommages en cas de non-respect de l'obligation légale de débroussaillage.

**Pour limiter les dommages que pourrait causer le feu, le Code forestier (article L134-6) oblige les propriétaires situés dans les massifs forestiers, landes et garrigues, et à moins de 200 mètres de ceux-ci, à débroussailler et à maintenir en état débroussaillé :**

- Les abords des constructions, chantiers, travaux et installations de toute nature sur un rayon de 50 m (même si les travaux s'étendent sur les propriétés voisines), les voies privées d'accès doivent être dégagées de toute végétation sur 5 m à l'aplomb de la voie afin d'obtenir un gabarit de 5 m
- La totalité du terrain si celui-ci se trouve dans la zone urbaine (zone U) du PLU (plan local d'urbanisme) en vigueur

Si vous êtes concernés par cette réglementation. Vous devez donc effectuer les travaux de débroussaillage et de maintien en état débroussaillé dont vous avez la charge. Une première campagne de contrôle sera effectuée par les services de l'Etat sur la commune à partir du mois de mars 2021. Ces contrôles ne seront pas verbalisant. Si votre débroussaillage est jugé insuffisant, vous en serez alors averti. Une deuxième campagne de contrôle sera organisée à l'automne 2021. Si les travaux de débroussaillage nécessaires n'ont pas été réalisés à cette date vous serez en infraction et pouvez être verbalisé conformément à l'article R163-2 du Code forestier. Les travaux pourront alors être exécutés d'office à vos frais après mise en demeure.

La situation sanitaire actuelle ne permet malheureusement pas d'organiser une réunion publique sur ce sujet.

La mairie, ainsi que la DDTM (ddtm-sef-foret@gard.gouv.fr), sont bien entendu à votre disposition pour tout renseignement à ce sujet.

Les propriétaires de parcelles concernés seront avisés par courrier de la mairie.



**Vous pouvez visionner cependant des vidéos exposant les modalités de réalisation des travaux de débroussaillage sur le site suivant :**

<http://www.gard.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-de-la-population/Risques/Gestion-du-risque-feu-de-foret/Debroussaillage/La-DDTM-vous-explique-en-video-le-debroussaillage>



## UN ÉLAN DE SOLIDARITÉ POUR LES SINISTRÉS D'ANDUZE ET SES ALENTOURS

**Le CCAS de QUISSAC a décidé de créer une collecte pour les sinistrés d'Anduze et les villages environnants. Cette opération a eu un grand succès et tous les membres du CCAS tenaient à remercier tous les Quissacois et autres citoyens voisins pour leur mobilisation et leurs dons.**

Le CCAS avait à cœur de pouvoir aider toutes ces personnes qui ont perdu beaucoup lors des crues qui ont touché le Gard. Cette solidarité et cette mobilisation montrent comment nous nous sentons concernés par l'épreuve qu'ils traversent.

“ Nous souhaitons beaucoup de courage à tous ”

Jeannette Sanchez Vice présidente du CCAS

## INFORMATION OPERATION COUP DE POUCE

**Le conseil d'administration du centre communal d'action sociale propose le principe d'une aide aux familles Quissacoises pour les activités collectives (qui ne seraient pas des cours particuliers) pratiquées auprès des associations Quissacoises.**



**Les objectifs de la subvention sont les suivants :**

- 1) favoriser le développement des activités culturelles, sportives et de loisirs pour les jeunes de moins de 18 ans
- 2) Promouvoir une politique de développement social urbain
- 3) renforcer les échanges entre les associations et ses habitants

**Il est indiqué que :**

- Seules les activités collectives pourront donner lieu au versement d'une subvention (les cours particuliers seront exclus du champ d'application de ce dispositif)
- Une seule activité par enfant pourra être subventionnée
- Seules les inscriptions à des associations quissacoises seront prises en compte
- La subvention municipale sera versée directement à l'association concernée
- Le dispositif concernera les enfants de moins de 18 ans au moment de l'inscription ( faites en octobre au plus tard)
- La subvention municipale sera accordée aux familles en fonction du quotient familial (QF)



**Les dossiers de demande sont disponibles en mairie.**



# Covid-19

Le virus progresse toujours et il est dangereux pour nous et nos proches. Il est impératif de rester vigilant face à l'épidémie de la Covid-19. C'est de l'engagement de chacun d'entre nous que dépend la santé de tous, mais également la possibilité de reprendre le cours de nos vies.

## RAPPEL DES GESTES BARRIÈRES

En prévention de la propagation du coronavirus  
COVID-19

Les consignes sont les mêmes que pour toute autre  
maladie hivernale (grippes, rhumes, gastros)



### En cas de symptômes évocateurs (toux, fièvre, difficultés à respirer etc)

En l'absence de signes de gravité : contactez votre  
médecin traitant.

Le cabinet médical de Quissac est ouvert du lundi au  
vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h45 et le samedi  
de 9h à 12h. Rendez-vous au 04 66 77 16 33 ou par  
mail à cabinetmedicalquissac@gmail.com

En cas de signes de gravité (malaise, difficultés  
respiratoires) : appel du SAMU-centre 15.

### Distribution de masque tissus

La police municipale de Quissac a toujours un stock  
important de masque fournis par la communauté  
des communes. Ils sont remis sur présentation d'un  
justificatif de domicile.

### LES 4 GESTES POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES DU CORONAVIRUS

1



Se laver  
très régulièrement  
les mains

2



Tousser ou éternuer  
dans son coude  
ou dans un mouchoir

3



Utiliser un mouchoir  
à usage unique  
et le jeter

4



Saluer sans se  
serrer la main,  
éviter les embrassades

### Vous avez des questions sur le coronavirus ?



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000 (appel gratuit)

# Education

## UNE RENTRÉE RÉUSSIE



Après les inquiétudes liées au Covid et aux travaux, la rentrée scolaire s'est bien déroulée dans les divers établissements de la commune.

**385** élèves avec **262** enfants en élémentaire et **123** en maternelle ont donc repris sereinement le chemin de l'école.



SIRP : Une convention a été signée avec le maire d'Orthoux/ Sérignac/ Quilhan dans l'objectif d'un retour de la commune dans le SIRP. Nous remercions la nouvelle municipalité de cette heureuse initiative.



La classe ULIS (Unités localisées pour l'inclusion scolaire) a pris possession de ses locaux le 1er octobre.



### Atelier collaboratif des usagers 01/10/2020 Le chantier, on en est où ?

Un atelier de concertation (assistance à maîtrise d'usage) a eu lieu le 1er octobre en présence de parents d'élèves, d'enseignants, des architectes, d'agents du SIRP, d'élus a permis de faire le point sur le chantier qui avance.

- Vacances de la Toussaint :
- Pose du préau et du bardage bois extérieur du bloc Périscolaire-ULIS
- Végétalisation dans la cour
- Finitions
- Finition sur la chaufferie



## Le collège

Un effectif total de **449** collégiens pour **120** agents, soit un ratio élèves par enseignant de **12 pour 1**.

Devant un amphithéâtre bien rempli de parents et enfants, respectant tous les règles sanitaires en vigueur, la rentrée des classes de 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup> s'est étalée sur 2 jours.

Le mardi 1er septembre accueil des 4 classes de 6<sup>ème</sup>.  
Le mercredi 2 septembre accueil des 4 classes de 5<sup>ème</sup>, 4 classes de 4<sup>ème</sup> et 4 classes de 3<sup>ème</sup>.  
Le niveau de compétence et les connaissances acquises à la sortie du Collège de Coutach selon les résultats obtenus au DNB (diplôme national du Brevet) est de 81% des élèves ayant acquis les compétences et les connaissances requises en fin de troisième, et de 66% ayant un niveau de compétence supérieure à la moyenne exigée.

# Élection sénatoriales

Le dimanche 27 septembre 2020, 1912 grands électeurs étaient appelés à départager trente candidats répartis sur six listes et élire les trois élus qui représenteraient le Gard au Sénat. Ce scrutin proportionnel, en un tour, se déroulait dans la préfecture du Gard.

Six listes étaient en lice.

1. La liste « Le Gard Passionné », conduite par Denis Bouad
2. La liste « Socialiste, écologiste et républicaine », conduite par Alexandre Pissas
3. La liste « Ensemble, faisons rayonner le Gard, terre de caractères », conduite par Vivette Lopez
4. La liste « La jeunesse et l'expérience au service du Gard », conduite par Stéphane Cardenes
5. La « Liste localiste présentée par le Rassemblement National pour le rééquilibrage territorial », conduite par Julien Sanchez
6. La liste « Ecologistes libres, ni de Droite, ni de Gauche », conduite par Zakaria Moukita



Taux de participation

**99,16 %**

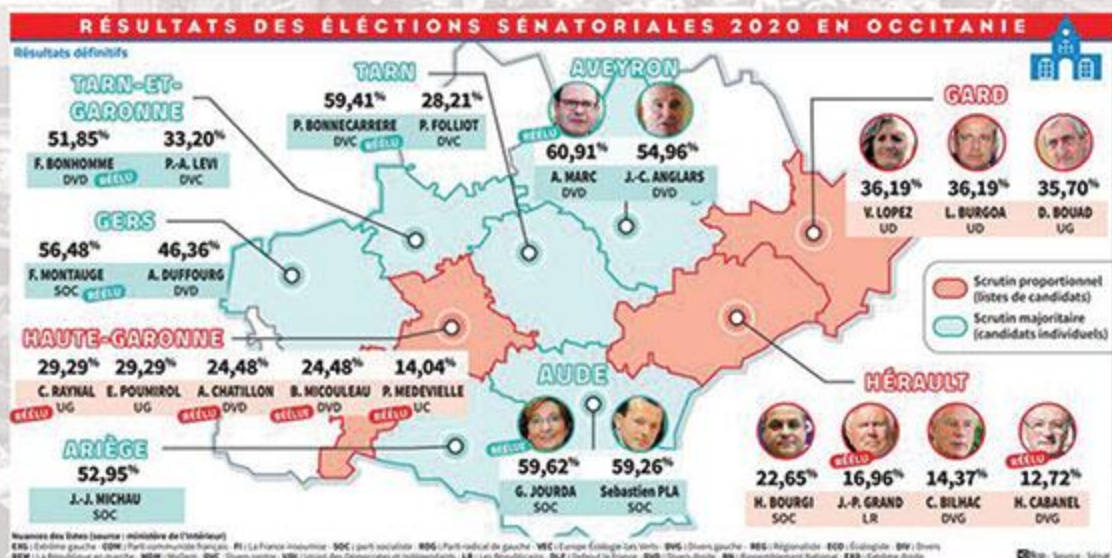
## - Les résultats -

Deux LR et un PS à la chambre du Sénat



La liste d'union de la droite, conduite par la sénatrice sortante Vivette Lopez et son colistier, Laurent Burgoa, adjoint au maire de Nîmes, est élue avec 672 voix. Soit un pourcentage de suffrages exprimés de 36.19 %.

La liste d'union de la gauche, conduite par le président du Conseil départemental, Denis Bouad, est élue avec 663 voix. Soit un pourcentage de suffrages exprimés de 35.70 %.



En France, les grands électeurs sont des députés et des sénateurs, des conseillers régionaux, départementaux et municipaux. Ils sont chargés de désigner les sénateurs, membres de la chambre haute du Parlement.

Le Sénat constitue la chambre haute du Parlement français et détient le pouvoir législatif avec l'Assemblée nationale. Il est le représentant des collectivités territoriales (article 24 de la Constitution). 348 sénateurs siègent au palais du Luxembourg, à Paris.

## EFFECTIFS DES GROUPES POLITIQUES AU SÉNAT

6 octobre 2020

12

Groupes d'opposition  
Groupe Socialiste, Écologiste et Républicain  
Président : Guillaume Gontard

15

Groupes minoritaires  
Groupe du Rassemblement Démocratique et Social Européen  
Président : Jean-Claude Requier

23

Groupes minoritaires  
Rassemblement des démocrates, progressistes et indépendants  
Président : François Patriot

65

Groupes d'opposition  
Groupe Socialiste, Écologiste et Républicain  
Président : Patrick Kanfer

13

Groupes minoritaires  
Groupe Les Indépendants - République et Territoires  
Président : Claude Mathuret

15

Groupes d'opposition  
Groupe communiste républicain citoyen et écologiste  
Présidente : Elone Assoll

54

Groupes minoritaires  
Groupe Union Centriste  
Président : Hervé Morin

148

Groupes Les Républicains  
Président : Bruno Retailleau

3 non inscrits



# L'arche de Noé

**Suite à l'invasion de chats, pigeons, araignées, étourneaux de plus en plus nombreux, et les dommages qui en résultent, la municipalité a décidé d'intervenir, en prenant soin de respecter au maximum, les animaux, la nature et les hommes... Lourde tâche, nous ne réglerons pas tout, tout de suite mais c'est un bon début.**



Pour faire suite à l'obligation du code général des collectivités territoriales concernant la gestion des colonies de chats dits libres, Art 211 -27, nous avons décidé de signer une convention avec la Fondation Clara, fondation d'entreprise du Groupe SACPA.

Cette convention sera signée pour une durée d'un an.

Elle a pour but de capturer les chats, avec mise à disposition d'un technicien et d'un véhicule agréé, de faire les tests FELV (leucémie) et FIV (Sida du chat non transmissible à l'homme) de les stériliser et les identifier. Ils sont pucés et tatoués avec les lettres SP afin de mieux les repérer les fois suivantes et ne pas les reprendre. Ils sont enregistrés au nom de la commune. Ils sont ensuite relâchés à l'endroit où ils ont été capturés. A la fin de chaque intervention, la fondation rend compte à la mairie de son activité à savoir nombre de chats capturés, bilan et suivi sanitaire.

La municipalité communiquera et informera la population, par affichage et publication dans la presse locale des lieux, jours et heures prévus au moins une semaine avant la mise en œuvre de ces campagnes.

Le montant est de 90€ TTC par chat. Il est important de pouvoir en faire un assez grand nombre au départ, le nombre devant diminuer au fur et à mesure des opérations. Il est envisagé d'en faire une trentaine d'ici la fin de l'année.

**La stérilisation permet de résoudre bon nombre de problèmes posés par la présence de ces chats :**

- Les nuisances sonores liées aux périodes de reproduction (bagarres, miaulements...)
- Les risques sanitaires de transmission de maladies aux chats domestiques sont limités grâce à la limitation des comportements agressifs et des bagarres, du fait même de la stérilisation et de la vaccination.
- Les dégradations causées par un nombre trop important de chats disparaissent progressivement grâce à une régulation en douceur du nombre d'individus.
- L'ensemble des professionnels de la filière s'accorde sur le fait que la stérilisation et le relâchage des animaux sur site est la seule solution durable et efficace pour gérer harmonieusement les populations de chats libres en zone habitée.



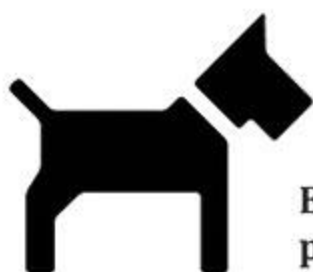
La surpopulation de pigeons pose d'énormes problèmes. Entre les nuisances, les dégradations et les risques sanitaires, ces oiseaux font vivre l'enfer à tous ceux qui vivent à proximité.

Après entretien et étude auprès d'une entreprise, spécialisée dans le plan de prévention contre les espèces nuisibles, dans le respect de l'environnement, nous avons opté pour la solution de limiter les naissances, via un pigeonnier contraceptif.

Le pigeonnier contraceptif est une méthode très efficace pour contrôler la population de pigeons tout en la déplaçant à un endroit peu impactant pour l'homme. À intervalle régulier, on peut éliminer les œufs et aussi utiliser des graines contraceptives. Nous sommes en train d'étudier l'endroit le plus propice à son installation, et la façon de l'entretenir en respectant les règles sanitaires qui s'imposent.

Dans un premier temps, l'entreprise va intervenir pour mettre en place un dispositif Anti-Pigeon sur le fronton de la façade principale du temple. Ils profiteront de l'installation de la nacelle, pour procéder au nettoyage à sec des toiles d'araignées, ainsi que la désinsectisation des araignées, qui prolifèrent au niveau du plafond du vestibule d'entrée, sur les colonnes et sur les rosaces.

Pour les étourneaux, nous n'avons hélas pas trouvé pour le moment de solution efficace. Il s'avère que les filets coûteux et difficiles à installer, ne protègent qu'un très petit périmètre autour de l'arbre où ils sont installés, et qu'ils ont des impacts négatifs sur la faune (élagage trop brutal). Les effarouchements acoustiques sont très mal supportés par les habitants....espérons que ces oiseaux qui au départ sont migrateurs, migreront le plus longtemps possible !



Et maintenant si on parlait de vous, propriétaires de chiens ?

De nombreux distributeurs de sacs ont été installés dans la ville.

Outre le fait, que cela peut paraître « porter bonheur », il est vraiment désagréable de devoir slalomer pour ne pas marcher dedans !

**Attention Ramasser est obligatoire !**

Sur la voie publique et dans les parcs, vous devez **tenir votre chien en laisse**.

Si vous vous absentez, apprenez-lui à rester seul sans **déranger le voisinage**.

Sachez que vous êtes **civilement et pénalement responsable** de ses actes, qu'il soit sous votre garde, échappé ou égaré et passible d'amendes.

Déjection canine C/2 : 35€

Divagation de chien C/2 : 35€.



# Incivilités

## Halte aux actes d'incivilité dans la commune



Le mot « civisme » désigne le respect du citoyen envers les conventions et les règles de la collectivité dans laquelle il vit.

Depuis quelques temps, des actes d'incivisme se multiplient dans la commune. Un comportement complètement inacceptable de certaines personnes qui ne respectent aucune règle.

Il paraît anormal que les habitants, employés municipaux, élus découvrent chaque semaine :

- Des bouteilles de verre cassées, des débris laissés en vrac autour des écoles, sur la voie verte au jardin d'enfant
- Des masques jetés sur la voirie
- Des excréments laissés sur la chaussée
- Des encombrants ou poubelles jetés à côté ou en dehors des points de collecte, sacs éventrés à proximité des bacs;
- Branchement d'eau « sauvage »

Nous constatons aussi des riverains qui effectuent des travaux bruyants en dehors des jours et heures autorisés ou qui brûlent malgré l'interdiction sur le département.

La liste des indécrottes est bien trop longue, et tous les frais qui en résultent sont malheureusement payés par tous les concitoyens..

Une vague de petits délits qui ne sont pas anodins. La municipalité appelle à la responsabilité de tous pour que cessent les dérives sur la voie publique. Aujourd'hui, les usagers sont invités à être plus respectueux des règles. Toutes ces infractions sont passibles d'amendes.



### Dernière minute :

Nous venons d'apprendre que le local du Téléthon vient de faire l'objet de vol avec effraction pour la 4ème fois, malgré la pose par les services techniques de la mairie de chaîne avec cadenas. Indépendamment du fait que tout vol est inacceptable, s'en prendre à une association dont la mission est de vaincre la maladie est impardonnable. Les bénévoles qui se dépensent sans compter pour cette noble cause sont écœurés et nous les comprenons. Mais qui sont donc ces individus sans éducation, ni scrupules capables de tels actes. C'est une honte de penser qu'ils habitent sans doute notre village!



### RAPPEL :

La déchetterie de Liouc est ouverte du lundi au samedi de 9h à 12h- et de 13h30 à 17h  
La mairie passe enlever les encombrants le dernier mardi du mois après inscription en mairie.



## Modalités d'accès dans les différentes bibliothèques de la communauté de communes à partir du 1er Octobre.

- Aigremont :** Lundi 18h -20
- Canaules :** Jeudi 17h -19h et samedi de 10h -12h
- Cardet :** Mercredi après-midi sur rendez-vous 06 71 61 90 09
- Carnas :** Vendredi 17h -18h
- Cassagnoles :** Mercredi 9h45 -11h45 pour les enfants et adolescents uniquement  
Jeudi 16h30 -18h30 pour tous – 1 samedi par mois 9h - 12h les 14/11 et 12/12
- Cognac :** Samedi 17h -18h
- Corconne :** Mercredi 16h30 -19h et Jeudi 17h -19h
- Durfort :** Mardi 16h30 - 18h30 et Samedi 10h -12h
- Lédignan :** Lundi 13h -16h Mercredi 9h30 -11h30 et 14h30 -18h Samedi 9h30 -11h30  
Une personne (ou une famille ) à la fois dans la bibliothèque
- Monoblet :** Lundi 16h30 -18h et Samedi 9h30 -12h  
Une personne (ou une famille ) à la fois dans la bibliothèque
- Pompignan :** Samedi 10h - 11h30
- Quissac :** Vendredi 14h -17h et Samedi 10h -12h  
Trois personnes à la fois dans la bibliothèque. Enfants à partir de 8 ans
- Saint Hippolythe du Fort :** Mercredi 10h -12h et 15h -18h Jeudi 16h -18h  
Vendredi 10h -12h et 16h30 -19h Samedi 10h -12h et 14h -17h  
Pas de lecture sur place ni recherche informatique  
Accès limité à 30mn, 5 personnes à la fois
- Sardan :** La bibliothèque reste fermée pour l'instant
- Sauve :** Mardi 16h -18h Mercredi 10h -12h30 et 13h30 -18h Jeudi 16h -19h Vendredi 16h30 -18h  
Pas de lecture sur place Accès limité à 15mn 1 personne à la fois
- Vic le Fesc :** Mercredi 16h -18h et vendredi 17h30 - 19h30

### Départ de l'office de tourisme de Quissac



A partir du mois de novembre, les offices de tourisme de Quissac , Sauve et St Hippolythe vont être regroupés. Il n'y aura qu'un office de Tourisme basé à Sauve 26 rue des Boisseliers.

Des bornes interactives seront placées à St Hippolythe du Fort et Quissac.



# Journées de la plante

**Samedi 21 et  
Dimanche 22  
novembre**, les  
allées du Champ de  
foire ressembleront à  
un immense verger.  
Les journées de  
l'arbre, de la plante et  
du fruit avec cette  
année le thème «  
**Plantes aromatiques  
et fruits à coques** »  
vont pour la première  
fois se tenir à Quissac.

## QUISSAC ACCUEILLE AVEC PLAISIR ET FIERTÉ LES JOURNÉES DE L'ARBRE, DE LA PLANTE ET DU FRUIT



Avec plus de **200 exposants**  
et de nombreuses conférences prévues  
sur les thématiques Fruits à coques et  
plantes aromatiques :

pin parasol - pistachier - noisette  
l'historique des aromatiques - thym  
laurier romarin - basilic

Pour ses organisateurs, une page se tourne,  
une autre s'ouvre. Lucien Affortit, président  
des Dimanches verts, Sandrine Colombi,  
organisatrice, Isabelle Capaldi, trésorière,  
et Dominique Carreno membre du conseil  
d'administration, ont rencontré le maire  
Serge Cathala et la première adjointe  
Martine Aubert, en charge des festivités  
pour une dernière mise au point.

Nées il y a trente quatre ans à Saint-Jean-du-Gard, à l'initiative de l'association  
« Fruits oubliés », auxquels se sont associés ensuite « Les dimanches verts » et les  
« Quatre saisons de la culture en Cévennes », ces journées s'y sont déroulées  
depuis, grandissant et rencontrant un public de plus en plus nombreux.

Au fil du temps, les relations avec la municipalité, qui a changé entre-temps, se  
sont dégradées au point que l'association a décidé de chercher un autre lieu pour  
sa foire.

Après plusieurs contacts avec diverses communes, c'est Quissac qui a été  
retenue. Pour Sandrine Colombi, « c'est un mal pour un bien » Elle voit dans  
Quissac « une possibilité de franchir un cap, de développer encore l'audience des  
journées.

Selon elle, un site plus grand et non inondable – Les journées se tiendront au  
Champ de foire et au foyer – devrait favoriser le développement de la  
manifestation. De plus, la commune, de par ses liens avec les associations  
environnementales « Nous voulons des coquelicots », « Envie d'environnement  
» et son projet de jardins partagés, son engagement « Zéro phyto » et PIAPPH  
(Plan Intercommunal d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et  
Horticoles) se trouve en adéquation avec les Dimanches verts.

L'équipe des Journées de l'arbre, de la plante et du fruit reste inchangée, satisfaite  
de rester en Cévennes (Quissac abrite le siège de la communauté de communes  
du Piémont Cévenol) "Les exposants sont déjà répondu présent (environ deux  
cents) et autour des anciens, de nouveaux vont s'ajouter Les Journées,  
manifestation d'envergure sur la région, vont connaître un nouvel essor " se réjouit  
Sandrine Colombi.

La Région en est le soutien principal, suivi par le Département. Le parc national  
des Cévennes est attendu. Bénéficiant de 9000€ de subventions, les  
organisateur sont fiers de l'importance de l'autofinancement.

Nous sommes persuadé, que cette manifestation dont la renommée n'est plus à  
faire deviendra un rendez-vous incontournable de Quissac.

**Les Journées  
de l'Arbre,  
de la Plante  
et du Fruit**  
34<sup>e</sup> édition

**AROMATIQUES**

**FRUITS À COQUE**  
noix, noisettes, amandes

**21-22 nov. 2020**

**NOUVEAU LIEU  
QUISSAC (30)**

9h30 - 19h tarif 4€ / 2 jours : 6€ gratuit - 12 ans  
06 65 03 70 32 - www.dimanchesverts.org

Logos: Dimanches Verts, Fruits Oubliés, Quissac, 5G, radio info, RADIO ESCAPADES, RADIO 16 - 99.2



# Téléthon

*Quissac Tel Est Ton Cœur*



# Téléthon

**L'AFM-TÉLÉTHON,  
c'est le combat de malades  
et de parents déterminés  
à vaincre la maladie.**

**« L'esprit téléthon » œuvre  
sur Quissac depuis  
de très nombreuses années.**

L'Association **Quissac Tel Est Ton Cœur** a été créée en juin 2014. A ce jour, nous sommes une équipe de bénévoles, nous œuvrons dans une ambiance dynamique et joviale. Nous vous remercions de vos participations et votre générosité à chacune de nos manifestations.

En cette année toute particulière, des manifestations étaient prévues et en raison de l'épidémie de la Covid-19, nous avons été contraints de les reporter ou de les annuler.

Notre vide grenier a eu lieu le 30 aout.

La rando-vino le 25 Octobre entre Corconne et Brouzet les Quissac.

i

**Venez nombreux  
soutenir le Téléthon  
les 05 et 06  
décembre 2020 !  
(programme en cours d'évolution)**

## Samedi 05 Décembre

**Bourse aux jouets en  
extérieur sur le champ de  
foire toute la journée**

**Vente de gardianne  
(elevage Mas du Sire) à 7 € la  
barquette sur réservation  
Tél : 06.31.14.45.31**

## Dimanche 06 Décembre

**Randonnée VTT départ  
à partir de 08h00.**

**Nous vous donnons rendez-vous pour 2021,  
vous pourrez suivre l'ensemble de nos  
manifestations sur nos pages**



# Qui fait quoi ?

Gestion de l'eau, des déchets, des routes, des chemins, des transports.. **QUI FAIT QUOI SUR NOTRE COMMUNE ?**

La commune, la communauté de commune, le SIRP, le département, la région, mais qui fait quoi, difficile de s'y retrouver.



## La commune

Gestion de l'eau et de l'assainissement.

Gestion de l'enlèvement des encombrants.

Entretien de la voirie, chemins, voie verte sur la commune.

Dépôt des permis de construire.



## Le SIRP

Le SIRP est le Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique.

Le SIRP est composé des communes suivantes : Bragassargues, Gailhan, Liouc, (Orthoux-Sérignac-Quillan, par convention) Quissac et Sardan. Il est en charge de la réalisation de la gestion des écoles et du personnel de l'école maternelle, primaire, et périscolaire.

Il est en charge la réalisation, la gestion et l'entretien des écoles maternelle et primaire.



## La communauté des communes

Gestion des crèches et micro crèches. RAM, ALSH (Accueil Loisirs Sans Hébergement)

Gestion et enlèvements des ordures ménagères.

Gestion et entretien des équipements sportifs (piscine, stade, plateaux sportifs etc...).

Instruction des permis de construire.

Réalisation et gestion des sentiers de randonnées.



## Le département

Réalisation des voies verte.

Entretien des voies verte hors commune.

Gestion et entretien de la signalétique aux abords des routes départementale.

Réalisation, gestion et entretien des collèges.

Réalisation et gestion des collèges.

Réalisation et gestion des gendarmeries.



## La Région

Transports scolaires

# Communiquons !

La commission communication de la ville de Quissac a continué à travailler sur la charte graphique de la commune .

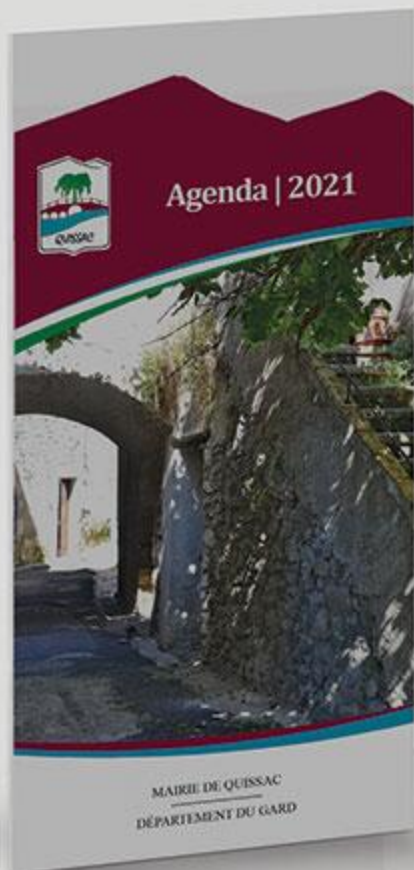
Retrouvez toutes les informations municipales sur :



[www.ville-quissac.com](http://www.ville-quissac.com)



Quissac



Après le logo, c'est le papier à en-tête de la mairie qui a été refait.  
Présentation de la couverture de l'agenda 2021  
Un grand merci à toute l'équipe

## État civil

### Nous accueillons

*En respect de la loi, seuls les noms des enfants dont les parents ont signé une autorisation sont publiés :*

**Elliot CUBERES** né le 29 juillet à NÎMES DE Carine DAMOISEAU et Nicolas CUBERES

**Eydan RIVES** né le 9 juillet à Montpellier de Marion DELATTE et Antoine RIVES

*Toutes nos félicitations aux heureux parents*

### Nous regrettons

*Malgré nos efforts, il arrive que certains noms ne nous aient pas été communiqués : merci aux proches de le signaler pour publication dans le prochain numéro*

Jeanine DHAINÉ LE 12/02 née FERMAUD  
Sandrine PAILLES 30/06  
Francisco ESTAN le 31/07 époux ILLAN  
Jacqueline ROCHE le 2/08 Veuve FABRE  
Guy GILLES le 18/08 époux DURAND  
Jacqueline BORDARIER 23/08 Veuve Pierre DUMAS  
Christophe ATGER le 7/09  
Didier GIAMBIASI le 18/09  
Joseph CILIEGIO le 12/09 époux AGOSTINIS  
Christiane SELLIER le 14/09 époux DELGADO  
Roger MOISY le 20/09 époux BATRENTA  
Robert JOUVE le 13/09 époux BOURGADE



## NUMEROS DE TELEPHONE UTILES

<b>MAIRIE DE QUISSAC Standard</b>	<b>04-66-77-30-02</b>
<b>SECRETARIAT DU MAIRE</b>	<b>04-11-71-74-29</b>
<b>MAIRIE ETAT CIVIL</b>	<b>04-11-71-74-31</b>
<b>MAIRIE POLICE MUNICIPALE</b>	<b>04-11-71-74-23</b>
<b>MAIRIE RELATIONS PUBLIQUES ASSOCIATIONS</b>	<b>04-11-71-74-32</b>
<b>MAIRIE REGIE MARCHES</b>	<b>04-11-71-74-30</b>
<b>MAIRIE URBANISME</b>	<b>04-11-71-74-24</b>
<b>MAIRIE COMPTABILITE</b>	<b>04-11-71-74-25</b>
<b>MAIRIE SERVICE DE L'EAU</b>	<b>04-11-71-74-27</b>
<b>CENTRE MEDICO SOCIAL</b>	<b>04-66-77-48-01</b>
<b>ASSISTANTE SOCIALE</b>	<b>04-66-77-48-01</b>
<b>DEFENSEUR DES DROITS</b>	<b>04-66-77-19-30</b>
<b>CONCILIATEUR DE JUSTICE</b>	<b>07-69-54-22-21</b>
<b>COMMUNAUTE COMMUNES</b>	<b>04-66-93-06-12</b>
<b>CRECHE</b>	<b>04-66-77-33-89</b>
<b>CROIX ROUGE</b>	<b>04-66-77-36-38</b>
<b>RESTOS DU COEUR</b>	<b>06-79-45-67-79</b>
<b>SECOURS CATHOLIQUE</b>	<b>04-66-67-68-71</b>
<b>SIRP</b>	<b>04-66-88-17-98</b>
<b>COLLEGE</b>	<b>04-66-77-31-27</b>
<b>ECOLE MATERNELLE</b>	<b>04-66-77-32-18</b>
<b>ECOLE PRIMAIRE</b>	<b>04-66-77-42-80</b>
<b>TRESOR PUBLIC</b>	<b>04-66-77-31-37</b>
<b>BIBLIOTHEQUE</b>	<b>04-66-77-32-09</b>
<b>MIDI LIBRE Jean-Louis Aubert</b>	<b>06-63-41-40-31</b>
<b>GENDARMERIE</b>	<b>17 OU 04-66-77-31-40</b>
<b>POLICE MUNICIPALE</b>	<b>06-20-83-18-90</b>
<b>MAISON DE RETRAITE</b>	<b>04-66-93-34-00</b>
<b>OFFICE DU TOURISME</b>	<b>04-66-77-11-48</b>
<b>CDG30</b>	<b>04-66-38-85-55</b>
<b>PERCEPTION</b>	<b>04-66-77-31-37</b>
<b>SAMU</b>	<b>15</b>
<b>POMPIER</b>	<b>18 OU 112</b>
<b>PREFECTURE NIMES</b>	<b>04-66-36-40-40</b>
<b>SOUS PREFECTURE VIGAN</b>	<b>04-67-81-67-00</b>

